

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MAI 2024

La séance est ouverte à 20H00 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

PRESENTS : Christian ALIBERT – Emanuel ARNAUD - BITH Jacqueline - Quentin CADET - Arnaud DE CAMBIAIRE – Magali COPIE - Edith LAINE Ginette MACHISSOT –

ABSENTS : Mickaël ARNAUD - Brigitte MALOSSE

Procuration : Brigitte MALOSSE à Ginette MACHISSOT

Secrétaire de séance : Ginette MACHISSOT

ORDRE DU JOUR

- ⇒ Biens sans maîtres
- ⇒ Crédit Relais
- ⇒ CAPCA – fonds de concours 2024
- ⇒ Soutien au déneigement voirie communale campagne hivernale 2023-2024
- ⇒ Participation frais de fonctionnement des écoles année scolaire 2023-2024
- ⇒ Bureau de vote Elections Européennes
- ⇒ Informations diverses

INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC D'UN BIEN SANS MAITRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 1123-1 et L 1123-2 ; Vu le Code Civil, et notamment son article 713 ;

Vu les arrêtés ministériels du 16 mars 2017 et du 22 février 2018 constatant le classement de communes en zone de revitalisation rurale ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et aux conditions d'attribution à la Commune de ces biens.

Il expose que, d'après la matrice cadastrale, la parcelles désignées ci-dessous :

Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface
C	167	Les Chalayes	1400 m ²

Avait pour propriétaire Monsieur CACHARD Jean, Monsieur CACHARD Louis et Monsieur JUSTON Camille tous présumé décédé

Après interrogation des services de l'Etat, il a été obtenu du Service de la Publicité Foncière une absence d'information concernant les propriétaires de cette parcelle.

Lesdits biens reviennent donc de plein droit à la Commune de Châteauneuf de Vernoux à titre gratuit.

CREDIT RELAIS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de réaliser auprès de la Caisse d'Épargne LOIRE-DROME-ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 70 000 € sur **24 mois**, dans l'attente de versement des subventions.

Mise à disposition des fonds : Versement intégral des fonds **au plus tard 6 mois à compter de la mise en place du contrat.**

Taux : **4.42 %**

Base de calcul : **Exact/360**

Paiement des échéances d'intérêts : **Trimestrielles**

Remboursement du capital : **in fine**

L'Emprunteur aura la possibilité d'effectuer à son gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition, sans pénalité ni indemnité

Adopté à l'unanimité

CAPCA – FONDS DE CONCOURS 2024

Monsieur le Maire rappelle que le programme de réfection de la voirie comprend des travaux :

- d'emplois manuels,
- de réhabilitation des espaces publics et des calades du vieux village,
- d'installation de chantier si les interventions sont non groupées,

Le montant estimatif des travaux, s'élève à 50 000 € HT.

Après avoir donné tous détails utiles, il est proposé à l'assemblée :

- **D'APPROUVER** l'engagement de ces travaux pour un montant estimé à 50 000 € HT,
- **D'ADOPTER** le plan de financement annexé à la présente délibération,
- **DE SOLLICITER** un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, à hauteur de 40 %
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

SOUTIEN AU DENEIGEMENT VOIRIE COMMUNALE CAMPAGNE HIVERNALE 2023/2024

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le coût du déneigement pour la commune au cours de l'hiver 2023/2024 représente 312 € TTC.

Face à cette dépense, il convient de solliciter une aide financière dans le cadre du nouveau règlement d'aide au déneigement des voiries communales mis en place par le Conseil Départemental.

Après avoir donné tous détails utiles, il est proposé à l'assemblée de :

SOLLICITER le Département de l'Ardèche pour une subvention dans du soutien au déneigement des voiries communales de la campagne hivernale 2023/2024

AUTORISE M. le Maire à signer le dossier de demande de subvention et tout document nécessaire au traitement de ce dossier

Adopté à l'unanimité

PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Monsieur le Maire rappelle que chaque année il est voté les montants de la participation de la commune aux de frais de fonctionnement des écoles publiques de Vernoux-en-Vivaraïs.

Les frais correspondent aux dépenses de fonctionnement des écoles du temps scolaire ainsi que le coût d'entretien (augmentation de 20% par rapport à année scolaire 2022-2023).

Il est précisé que les enfants habitants la commune de Châteauneuf de Vernoux et scolarisés dans les écoles publiques de Vernoux sont au nombre de 10 pour l'école élémentaire et de 8 pour l'école maternelle.

La Commune de Vernoux propose pour l'année scolaire 2023-2024 les montants suivants :

- Ecole maternelle : 1 667.46 € par enfant
- Ecole primaire : 662.90 € par enfant

Ce qui représente un coût total de 19 968.68 € pour l'année scolaire 2023-2024.

Après avoir donné tous détails utiles, il est proposé à l'assemblée :

- **D'APPROUVER** la participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Vernoux pour l'année scolaire 2023-2024
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune Vernoux-en-Vivaraïs
- **DE REGLER** cette dépense à la nature 657341 du budget primitif 2024

Adopté à l'unanimité

BUREAU DE VOTE ELECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN 2024

TABLEAU DE PERMANENCES AU BUREAU DE VOTE

De 8 h 00 à 10 h 00	Emanuel ARNAUD Magali COPIE
De 10 h 00 à 12 h 00	Mickaël ARNAUD Arnaud DE CAMBIAIRE
De 12 h 00 à 14 h 00	Edith LAINE Ginette MACHISSOT
De 14 h 00 à 16 h 00	Jacqueline BITH Quentin CADET
De 16 h 00 à 18 h 00	Christian ALIBERT Quentin CADET

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

Président : Christian ALIBERT

Asseseurs : Emanuel ARNAUD
Quentin CADET
Arnaud DE CAMBIAIRE
Ginette MACHISSOT

Secrétaire : Dominique BOUARD

INFORMATIONS DIVERSES :

Le Maire donne connaissance à l'assemblée de plusieurs informations à communiquer, à savoir :

- Demande d'emplacement La Capsule : Monsieur le Maire fait lecture aux membres du conseil municipal une demande de la Capsule d'occupation du domaine public le vendredi soir « Chemin de Riol ». Au vu de l'occupation de cet espace les vendredis par Mr BARD, il va être proposé à Mme VACHER d'occuper le parking de la Tour si elle le souhaite avec paiement d'une redevance.
- Parcelles Mme GABET jouxtant la Mairie : un courriel a été adressé à Mme GABET afin de savoir ce qu'elle voulait faire de ses parcelles. Mme GABET serait intéressée pour vendre la totalité des parcelles
- Point CAPCA (présenté par Arnaud DE CAMBIAIRE)
 - ⇒ Une enquête a été réalisée pour une antenne à Vernoux d'un conservatoire théâtre musique et danse. 390 personnes ont répondu à cette enquête avec 90 % de réponses favorables. Conservatoire qui devrait ouvrir en septembre 2024
 - ⇒ Locaux en dessus de la Mairie : Suite au départ du syndicat d'eau, un bail va être établi avec la CAPCA à compter du 01/07/2024.
 - ⇒ La rénovation des vestiaires du stade de Vernoux est en voie d'achèvement. L'inauguration devrait être fin juin
 - ⇒ La livraison des ordinateurs de tous les élèves de CM2 du territoire va être faite
- Réunion publique le vendredi 14 juin à 18h00 en Mairie
- Application ILLIWAP : Application à télécharger par la population afin de connaître les actualités de la Mairie en temps réel
- La Castelvive : Emanuel ARNAUD informe du mini-marché à la Castelvive les 1^{er}, 15 et 29 juin 2024

La date du prochain conseil municipal est fixé au mardi 2 juillet 2024 à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.